



RETRAITE MACRON :

C'EST TOUJOURS NON !

Après avoir échoué en 2019, Macron récidive et engage une nouvelle réforme des retraites, pour nous faire trimer plus longtemps ! Par un allongement de la durée de cotisation ou par le report de l'âge légal, le cap affiché est clair : 65 ans !

Cette réforme est injuste ! Reculer l'âge de départ est une aberration alors que les travailleur·euses les plus âgé·es sont déjà en difficulté face à l'emploi. C'est aussi une double peine pour les ouvrier·ères qui subissent déjà une espérance de vie en bonne santé plus courte et connaissent une mortalité précoce. Allonger la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein impacterait lourdement les métiers avec une entrée plus tardive dans l'emploi.

Cette réforme est inutile ! Contrairement au discours volontairement alarmiste, relayé par les médias aux ordres des capitalistes, **aucune menace structurelle, démographique comme financière, ne met en danger le fonctionnement du régime de retraites par répartition.** D'ailleurs le gouvernement ne s'en cache pas, la réforme a en fait pour but principal de financer d'autres postes budgétaires que les retraites (Éducation, hôpitaux...) tout en poursuivant une baisse de la fiscalité qui concerne surtout les entreprises et les plus riches !

Dans le cadre actuel, **la masse des richesses produites par notre travail, est largement suffisante pour financer la protection sociale et actuellement le système est même excédentaire !**

Le déficit envisagé dans le futur, d'une dizaine de milliards par an, est calculé sur la base de projections hasardeuses notamment en terme d'emploi. Pas de quoi faire s'écrouler le système surtout quand on compare avec les diverses aides publiques aux entreprises qui étaient estimées à 150 milliards en 2019 ! Chaque année, ce sont notamment plusieurs dizaines de milliards que **les entreprises volent sur les salaires (le brut) avec des exonérations de cotisations sociales** qui manquent dans les caisses de la protection sociale (voir le zoom)...

Il faut également prendre en compte la question de l'emploi : moins de chômeur·euses, de précaires mais aussi plus de services et emplois publics, ce sont plus de cotisations. Il est temps de mieux partager le travail entre tous·tes !

Tout est question de choix de société et de rapport de force !

La présentation de la réforme est repoussé en janvier mais **il n'y a rien à attendre de ce délai supplémentaire acté par Macron et surtout pas du dialogue.** Avant même la fin des négociations bidons, engagées pour la forme avec les gros syndicats, E. Borne avait déjà confirmé les grandes lignes de la réforme et un calendrier rapide pour l'imposer.

Après 30 ans de régression sur nos retraites (voir le zoom) et une protection sociale de plus en plus affaiblie, il est temps de mettre un coup d'arrêt à ces politiques libérales !

Au centre des questions de protection sociale solidaire, de répartition du travail et des richesses, **la bataille des retraites est stratégique pour notre classe.** Elle est un point d'appui essentiel pour notre projet de transformation sociale révolutionnaire en rupture avec le capitalisme. Menons-la dans l'unité pour la gagner !

Ne les laissons pas nous voler plusieurs années de nos vies ! Seule une mobilisation massive pourra contrer leurs projets et nous faire gagner de nouveaux droits plus favorables aux travailleur·euses !

Retraites : nos revendications immédiates :

Retour sur l'ensemble des contre-réformes depuis 1993 sur les retraites et la Sécu :

- Retour aux 37,5 annuités de cotisations.
- Taux de remplacement de 75 % du salaire brut sur la base la plus favorable, 6 derniers mois ou 10 meilleures années.
- Pas de pensions inférieures au SMIC.
- Retraite à taux plein à 60 ans pour tous·tes et 55 ans dans les métiers à forte pénibilité.
- Arrêt des exonérations de cotisations sociales au bénéfice des entreprises.
- Maintien d'un système de protection sociale solidaire et gestion directe des caisses par les travailleur·euses.

La bataille des retraites est à articuler avec le combat pour les salaires et contre les galères de la vie chère. Appuyons-nous sur les grosses journées de mobilisation interprofessionnelles comme des nombreuses mobilisations en cours dans les entreprises et services pour généraliser la lutte. Organisons un grand mouvement social avec pour seul cap : **la répartition égalitaire des richesses et du travail !**

Répartition égalitaire des richesses, nos revendications immédiates :

- Revalorisation du SMIC et échelle mobile des salaires, indexation sur l'inflation.
 - Hausse du point d'indice de la fonction publique indexée sur l'inflation et revalorisation des grilles indiciaires.
 - Public/privé : revalorisation prioritaire des bas salaires puis augmentations dégressives.
 - Plafonnement des hauts salaires et augmentations des salaires de base jusqu'à l'égalité salariale.
 - Revalorisation des pensions, bourses et prestations sociales, indexée sur l'inflation.
 - Annulation des dernières réformes sur l'assurance chômage. Extension des droits et accès universel à l'allocation chômage avec un minimum égal au SMIC.
 - Garantie d'accès aux assurances et protections sociales pour tous·tes les travailleur·euses : artistes-auteurs, auto-entrepreneur·euses uberisés·es.
- Des mesures d'urgence :
- L'État d'urgence social : blocage des loyers, des prix des produits de 1ère nécessité et des factures énergétiques.

Retraites : les règles actuelles

La durée d'assurance requise pour un départ théorique à la retraite à taux plein à 62 ans, varie suivant l'année de naissance :

- Pour la génération 1957, **166 trimestres cotisés sont nécessaires**.
- Depuis 2020, en application de la loi Touraine de 2014, augmentation progressive d'un trimestre de plus par tranches de 3 ans, jusqu'à **43 annuités soit 172 trimestres** nécessaires pour une retraite à taux plein en **2035 (génération 1973)**.
- Pour **chaque trimestre manquant, une décote de 1,25 % s'applique** (pas de décote si départ à 67 ans).
- Dans le privé, **6 critères de pénibilité** (les activités exercées en milieu hyperbare ; les températures



extrêmes ; le bruit ; le travail de nuit ; le travail en équipes successives alternantes ; le travail répétitif) peuvent ouvrir à une majoration de trimestres via un Compte professionnel de prévention (à partir de 2017).

- Un trimestre est validé pour une rémunération équivalente à 150 heures de travail au SMIC.
- Des règles particulières s'appliquent pour les fonctionnaires de catégories actives.

1993 – 2023, 30 ans de régression !

Dans les **années 80**, les salarié-es accèdent à la retraite à 60 ans (pour une cotisation de 37,5 annuités). En **1993**, avec le gouvernement Balladur, la cotisation nécessaire pour partir à 60 ans augmente pour les salarié-es du privé (de 37,5 à 40 années) et les pensions ne sont plus calculées sur les 10 meilleures années mais les 25.

En **2003**, Fillon aligne le nombre d'annuités du public sur le privé.

En **2007**, Sarkozy s'en prend aux régimes spéciaux (nécessite de cotiser 40 ans pour une pension complète), il allonge progressivement la durée de cotisation à 41 annuités pour tous·tes (1 trimestre par an jusqu'à 2012).

En **2010**, l'âge légal de départ à la retraite est repoussé progressivement à 62 ans pour tous·tes et l'âge maximal passe de 65 à 67 ans !

En **2011**, un décret ajoute également six mois de cotisations supplémentaires nécessaires pour la retraite à taux plein à partir de la génération 1955 (41,5 annuités).

En **2014**, Hollande a augmenté encore la durée de cotisation. A partir de 2020, tous les trois ans un trimestre s'ajoute (43 annuités nécessaire en 2035 pour les générations à partir de 1973).

Entre les années 90 et aujourd'hui, l'âge de départ sera passé de 60 à 62 ans et la durée de cotisation pour une retraite à taux plein aura reculé de 37,5 à 43 années ! Il est nécessaire de revenir sur ces contre-réformes successives !

Le salaire socialisé, c'est quoi ?

Un employeur fait **deux versements**, l'un au salarié qu'il emploie, le **saire direct**, composante individuelle ou salaire net au bas de la feuille de paye, l'autre aux caisses de Sécurité Sociale (chômage, maladie, retraite, etc.) sous forme de cotisations sociales proportionnelles au salaire direct : **c'est la composante collective, le salaire indirect ou salaire socialisé.**

La cotisation sociale fait donc partie intégrante du salaire. Réduire la cotisation sociale, sous prétexte de soulager les « charges » de l'entreprise, c'est réduire le salaire ! Elle n'est pas un prélèvement ou une charge, ni un impôt, ni une taxe, ni une épargne, ni une assurance mais du salaire ! Salaire lui-même défini en référence à un barème, un tarif négocié au sein des conventions collectives, basé sur une grille de classification et non pas sur les résultats de l'entreprise.

Cette **cotisation sociale est répartie entre la part du·de la salarié·e et la part dite patronale.** Versée aux caisses, elle est immédiatement transformée en prestations sociales (elle transite en flux direct). Elle établit clairement le fait qu'à chaque instant, c'est le travail productif qui crée la valeur finançant la protection sociale, dont les retraites.

C'est donc le **salairé socialisé qui, en France, finance la protection sociale**. Le salairé socialisé permet la reconnaissance sociale de toutes les situations des travailleur·euses et de prendre en compte les aléas de la vie. Qu'ils·elles soient en activité, précaires, chômeur·euses, retraité·es, les salarié·es sont reconnu·es en tant que travailleur·euses : le chômeur ou la chomeuse indemnisé·e comme un·e salarié·e demandeur·euse d'emploi, le·la retraité·e comme un salarié·e pensionné·e.

Cet aspect est fondamental car il pose comme principe : **la solidarité entre les travailleur·euses**. il confisque aux représentant·es de l'État la gestion d'une partie des revenus des travailleur·euses. : le salairé socialisé. L'État intervient par l'impôt dans une logique d'assistanat, d'aide aux plus pauvres. Grâce à la cotisation, il n'y a pas de « pauvres » mais des « salariés inactifs.», dont le revenu est maintenu.

La cotisation est une arme économique au service des travailleur·euses. Elle permet de financer les retraites, les allocations familiales, les remboursements des frais médicaux de millions de salarié·es. Elle est indexée sur le salairé net, et suit donc son évolution.

En tant que révolutionnaires, nous ne nous contenterons pas de maintenir le statu-quo de comptes « équilibrés » de la Sécu. Les richesses produites dans les entreprises sont le fruit de l'activité des travailleur·euses, elles doivent donc leur revenir !



Tout est à nous, rien n'est à eux !

Pour la CNT-Solidarité Ouvrière, syndicat révolutionnaire, **notre combat ne saurait s'arrêter à un peu plus de « justice sociale » dans le cadre du système actuel**. Mortifère pour la planète, basé sur l'exploitation du travail du plus grand nombre par une minorité, il n'y a pas de capitalisme à visage humain. La répartition égalitaire des richesses et du travail ne pourra se faire que dans le cadre d'une **rupture avec le capitalisme**. C'est à cette transformation sociale que nous œuvrons.

Les travailleur·euses peuvent directement gérer la société sans intermédiaires parasites, parce-que nous produisons tous les biens et services et que nous en sommes les consommateur·trices ou usager·ères ! Nous pouvons nous-mêmes gérer la production, la distribution et les échanges de biens. Nous pouvons nous-mêmes faire fonctionner les services essentiels à la société (éducation, santé, logement, etc.). **Ensemble faisons émerger un projet collectif en rupture avec la barbarie capitaliste actuelle !** Construisons un monde dans lequel l'égalité est réelle, tant économiquement que socialement. Ne comptons que sur nous-mêmes : vive la classe ouvrière !

CNT-Solidarité Ouvrière

4 Rue de la Martinique, 75018 Paris

✉ contact@cnt-so.org

☎ 09 87 53 87 56

f [cnt.so](https://www.cnt.so)

📍 CNTSO

🌐 [cntso_fr](https://www.cntso_fr)

🌐 [cnt-so.org](https://www.cnt-so.org)

